

coopératives devraient prendre. La réunion aura permis d'examiner les rapports des sous-comités, d'approuver les plans de travail proposés et de discuter de l'avenir de la coopération entre le Canada et la CEE. En outre, les coprésidents ont demandé que soit établi un rapport détaillé des activités menées en vertu de l'Accord-cadre au cours de ses dix années d'existence. La coopération entre le Canada et la CEE a porté notamment sur les métaux et les minéraux, le bois et le papier, l'uranium, le conditionnement des aliments, l'énergie et l'échange de données technologiques.

Quant aux divergences, elles sont dûes essentiellement aux pressions constantes exercées par la CEE pour obtenir des allocations accrues de stocks de poisson non excédentaires, et à la pêche massive pratiquée par les bateaux de la Communauté dans les eaux contiguës à la zone canadienne, ceux-ci faisant preuve d'un mépris manifeste pour les exigences de conservation. La CEE a exprimé son inquiétude en ce qui concerne le projet de loi canadien sur les brevets pharmaceutiques et la mise en place d'un mécanisme pour la surveillance des importations de produits de l'acier. En revanche, les craintes de la CEE quant à l'imposition d'un droit compensateur sur les importations de pâtes alimentaires ont été dissipées par la décision de « non-préjudice » rendue par le Tribunal canadien des importations. Par ailleurs, la CEE a porté ses plaintes devant le GATT en ce qui concerne les pratiques des régies provinciales des alcools et l'imposition de droits compensateurs sur les importations de viande de bœuf.

Le Canada, quant à lui, s'est préoccupé de l'effet négatif que pourraient avoir sur les exportations canadiennes diverses mesures envisagées par la CEE, notamment : l'imposition d'une taxe sur les huiles et graisses comestibles, au détriment de l'industrie canadienne des oléagineux; un projet de réglementation sur l'emploi des hormones pour engraisser des bovins dont la viande est destinée à l'exportation; l'application d'une directive précisant les critères auxquels doivent se conformer les entreprises étrangères de conditionnements de la viande désireuses d'exporter vers la Communauté; enfin, les obstacles à l'accès de l'acier canadien au marché espagnol. La CEE a par contre accepté de déroger à sa réglementation phytosanitaire pour permettre la vente de pommes de terre de semence canadiennes à l'Italie et au Portugal.

L'Espagne et le Portugal ayant adhéré à la Communauté le 1^{er} janvier 1986, le Canada a engagé des négociations avec la CEE, en vertu du paragraphe XXIV:6 du GATT, afin de régler la question des compensations accordées au Canada pour tout préjudice porté à son commerce à la suite de l'élargissement de la Communauté. Le Canada estime que plusieurs des procédures proposées par la CEE, particulièrement en ce qui concerne les pêches, sont plus restrictives que celles qui ont cours au sein de la Communauté. Les représentants du Canada et de la CEE ont tenu à cet égard deux réunions au cours de la période qui fait l'objet de ce rapport, soit en novembre 1986 et en mars 1987.

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a continué d'être le troisième grand partenaire commercial du Canada, après les États-Unis et

le Japon, et sa deuxième source en importance d'investissements étrangers. En 1986, le commerce bilatéral de marchandises avec le Royaume-Uni s'est accru de 10,5 % pour atteindre 6,3 milliards de dollars. Ce dernier a maintenu son excédent commercial d'environ un milliard de dollars, surtout en raison de ses exportations de pétrole de la mer du Nord. Nos ventes à ce pays se sont chiffrées à 2,6 milliards, ce qui équivaut à 35 % de nos exportations vers la CEE.

Les consultations périodiques entre hauts fonctionnaires sur les questions politiques et économiques, sceau de la relation, se sont poursuivies en 1986. Outre les contacts établis à l'occasion de rencontres multilatérales comme la réunion spéciale des chefs de gouvernement du Commonwealth à Londres portant sur l'Afrique du Sud, le Premier ministre s'est arrêté à Mirabel pour s'entretenir avec M^{me} Thatcher, celle-ci étant en route pour Londres après avoir visité Expo 86. Sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office et au Commonwealth, et l'honorable Joe Clark se sont rencontrés à Londres, à deux occasions, pour discuter de questions d'ordre bilatéral et multilatéral. Le Gouverneur général a également visité Londres, ainsi que plusieurs ministres du Cabinet canadien pour tenir des consultations avec leurs homologues britanniques. Quatre ministres britanniques nous ont également rendu la pareille. Les échanges interparlementaires se sont poursuivis et il en a été de même des contacts provinciaux, des lieutenants-gouverneurs ayant été reçus en audience par la Reine. Enfin, de nombreuses rencontres entre fonctionnaires ont eu lieu dans les deux pays portant sur un vaste éventail de questions, particulièrement au cours de la période de six mois pendant laquelle le Royaume-Uni a été à la tête de la CEE. La majorité de ces visites ont été coordonnées par le Ministère et le Haut-commissariat du Canada à Londres. Au cours de l'année financière en question, la première réunion du colloque Canada-Royaume-Uni, récemment réorganisé, s'est tenue à Ottawa et au Lac Meech sur le thème « l'avenir des régimes de bien-être social ». Vingt spécialistes dans divers domaines y participaient de part et d'autre.

Le Haut-commissariat du Canada a poursuivi la redistribution de ses ressources dans le cadre des mesures d'austérité du gouvernement. Outre ses contacts quotidiens avec le gouvernement britannique sur de nombreuses questions bilatérales et multilatérales, le Haut-commissariat a offert divers services à des groupes privés et à des particuliers canadiens en visite, tout en tenant le public britannique au courant de l'actualité et des réalisations canadiennes.

République fédérale d'Allemagne

Les relations entre le Canada et la RFA ont continué de prospérer en 1986. Fondées sur l'appartenance commune à l'Alliance atlantique, à l'OCDE, aux sommets économiques, aux Nations Unies et à d'autres instances internationales, elles s'appuient également sur de solides liens commerciaux et économiques.

Les échanges et les contacts ont continué à se multiplier à tous les niveaux. Le ministre de l'Agriculture s'est rendu en visite officielle en RFA en mai 1986, dans le but de signer un protocole d'entente visant à promouvoir les échanges d'étudiants et de jeunes agriculteurs entre les